About the Ministry

2002 - 2003 Business Plan

2002-2003 Business Plan

Message from the Minister
Vision, Core Businesses
Key Achievements
Key Commitments and Strategies
Key Performance Measures
Ministry Spending
Who to Call

Message from the Minister

As Minister of Energy, I am pleased to present our 2002-2003 business plan. This plan outlines the ministry's many achievements over the past year, and our commitments for the coming year. Our primary commitment is to ensure a safe, reliable, affordable and environmentally sustainable energy sector.

The wholesale and retail electricity markets opened to competition on May 1, 2002. For the first time, the people of Ontario have the opportunity to decide how and from whom they wish to purchase their electricity.

Competition will help ensure a safe, reliable source of electricity for Ontarians and will help keep electricity affordable for rate payers over the long term.

Ontario's electricity system was in need of change The legacy of the old Ontario Hydro was $38 billion in debt and liabilities, approximately $3,000 for every man, woman and child in the province. By opening the market, and seeking a strategic partner for a minority interest in Hydro One, our government is introducing private sector discipline and accountability to our electricity system, paying down the debt and providing capital for infrastructure improvements to the transmission and distribution systems.

By making these changes we are also opening the door to future innovation. A variety of generation initiatives planned and underway indicate that Ontario's electricity market is strong and growing. Entrepreneurs are developing projects using alternative forms of energy, including natural gas, and wind powered generators. These and future initiatives will help to ensure Ontario's economy continues to grow.

The ministry has also contributed to significant accomplishments in protecting the environment, notably by assisting the Ministry of the Environment in establishing stringent new emission caps for electricity generators, and developing an emissions trading system. As well, electricity consumers can now choose to purchase green energy.

Our government proposed establishment of an all party committee of the Legislature to study the use of alternative fuels. We expect to bring forward a progress report before the end of the calendar year on our consideration of the committee's

recommendations.

We will continue to ensure strong and efficient regulatory oversight, always keeping consumer protection top of mind.

The Honourable John Baird
Minister of Energy

Ontario
This site is maintained by the Government of Ontario, Canada.

Contact the Ministry of Energy

© 2002 Queen's Printer for Ontario

This information is provided as a public service, but we cannot guarantee that the information is current or accurate.
Readers should verify the information before acting on it.

About the Ministry

2002-2003 Business Plan

2002-2003 Business Plan

Message from the Minister

Vision, Core Businesses

Key Achievements

Key Commitments and Strategies

Key Performance Measures

Ministry Spending

Who to Call

Ministry Vision

A safe, reliable and competitively priced supply of energy is key to the province's continued economic growth and quality of life. The ministry is working to promote the development of cost-efficient energy markets. Benefits from the new governance structures include competitive prices for consumers as well as choice of electricity provider, more investment opportunities in the generation and retailing of electricity, increased job creation and improved air quality.

Through the ongoing work of the Ontario Energy Board, the ministry is committed to an efficient regulatory system for both natural gas and electricity, one which provides a level playing field for competing energy sources in the Ontario economy. The Board will continue to achieve the government's priority goal of protecting consumers. It will do so through its enforcement of codes of conduct and its complaints resolution processes. The ministry will ensure the mandate of the Board is up to date, and that Board has the appropriate tools and resources to carry out its responsibilities effectively and efficiently.

A reliable, affordable and sustainable energy supply is vital to the quality of life and well-being of all Ontarians as well as to future generations. We continue to play an important role in making this province one of the best jurisdictions in North America in which to live, work, invest and raise a family.

Core Businesses

The ministry promotes the development of cost efficient energy markets which provide a safe, affordable, reliable, secure and sustainable energy supply. Its program areas are Energy Policy Development and Management and the independent regulatory bodies.

Energy Policy Development and Management

The ministry has responsibility for defining Ontario's energy policy framework, in accordance with the broad policy objectives of the Province. For example, the ministry sets the energy policy within which the Ontario Energy Board (OEB) carries out its regulatory and licensing roles for natural gas and electricity. The ministry also works closely with Hydro One and Ontario Power

Generation to ensure that government policies are followed. In developing the energy policy framework, the ministry builds consensus with a wide range of stakeholders in the electricity, natural gas and petroleum sectors of the economy.

The ministry has lead responsibility in developing the structural, legislative and regulatory approaches necessary to restructure Ontario's electricity system. The Energy Competition Act, 1998, provided the legislative framework to end Ontario Hydro's monopoly and to enable the introduction of competition to Ontario's electricity generation and retail markets.

A key priority, given international and inter-provincial trade agreements, is ensuring the safety, reliability and security of Ontario's energy supply. The ministry works with Emergency Measures Ontario and the Independent Electricity Market Operator (IMO) to ensure the province's energy supply can respond quickly to supply disruptions. The ministry also encourages the development of energy efficient and alternative energy technologies to reduce the environmental impact of energy use.

Independent Regulatory Bodies

The OEB is the regulatory body responsible for overseeing Ontario's energy sector through licensing, establishing and enforcing codes and guidelines, and where appropriate, setting rates for energy utilities. The OEB regulates the natural gas and electric utilities, and licences the IMO, natural gas marketers and electricity market participants, as authorized under the Ontario Energy Board Act, 1998. The Act sets out the Board's expanded mandate in the context of a competitive electricity market, and provides for greater flexibility in the regulation of natural gas utilities. The Board plays a key role in protecting consumers through its implementation of codes of conduct and complaints resolution processes.

The Independent Electricity Market Operator (IMO) operates the wholesale market for electricity by establishing market rules and operating as a clearing house for bids, offers and payments. It also manages the transmission network to ensure access and a reliable and safe energy supply.

| Central Site | Feedback | Search | Site Map | Francais|
|Top | Ministry Home Page | Electricity | Consumer Info | Energy | News Releases |

Ontario
This site is maintained by the Government of Ontario, Canada.

Contact the Ministry of Energy

© 2002 Queen's Printer for Ontario

This information is provided as a public service, but we cannot guarantee that the information is current or accurate.
Readers should verify the information before acting on it.

About the Ministry

2002 - 2003 Business Plan

2002-2003 Business Plan

Message from the Minister

Vision, Core Businesses

Key Achievements

Key Commitments and Strategies

Key Performance Measures

Ministry Spending

Who to Call

Annual Report on Key Achievements for 2001-2002

Opening the Electricity Market to Competition

In December 2001, the government announced that both the wholesale and retail electricity market would be opened to competition by May 1, 2002. The government's objectives were to:

1. Protect consumers and offer more choice;
2. ensure a reliable supply of safe, affordable electricity; and
3. protect our environment.

The final decision on market opening followed extensive preparation and testing undertaken throughout the year and was made, in part, on recommendations received from two market regulators, the Independent Electricity Market Operator (IMO) and the Ontario Energy Board (OEB).

The IMO, which operates the wholesale market, confirmed that key wholesale market criteria were achieved. These criteria related to: the adequacy of electricity supply, continued reliability of the grid, the prudential, technical, and skills capabilities of market participants and the ability of the market to function effectively, in accordance with the market rules. Similarly, the OEB indicated that a sufficient number of distributors, which deliver power to homes and businesses, were expected to be ready to operate in the new retail market. This assessment was based on a process of self-certification of readiness by distributors, and testing of the functionality and viability of the market design.

The ministry supported a smooth transition to a competitive electricity market by undertaking consumer education activities throughout the year. These included:

- operation of the government's electricity call centre which has answered over 22,000 inquiries since February, 2000;
- distribution of nearly 1.5 million brochures and nearly 11 million utility bill inserts provided to distributors for inclusion in customers' bills;
- town hall meetings that were held with community groups and chambers of commerce;
- a multi-page information supplement on electricity restructuring carried in eight of the province's major daily

newspapers;
- advertising, including television and newspaper ads; and
- continual updating of information on the ministry's website.

Increasing Competition in Electricity Generation

In order to increase competition in generation, Ontario Power Generation (OPG) is required to decontrol 4,000 megawatts of price setting fossil and hydroelectric capacity within 42 months of market opening, and must reduce its share of market capacity to 35 per cent within 10 years of market opening. To date, OPG has sold four hydro-electric generating stations on the Mississagi River system in Northern Ontario, representing 500 MW of peaking capacity to Brascan Corporation. It has also completed a lease of the Bruce nuclear plant (3000 MW) to Bruce Power.

Energy Efficiency

Encouraging efficient use of energy is a key priority. The Energy Efficiency Act, passed in 1988, was the first legislation of its kind in Canada. A new regulation under the Energy Efficiency Act was proclaimed in February 2002. As a result, there are now 54 products that have specified minimum energy efficiency standards under the Act.

Energy savings achieved by Ontario consumers due to regulated minimum efficiency standards are estimated at 10.5 peta joules (peta [10 to the 15th] joule is a measure of energy) for this year. In total, an estimated $250 million in energy-related costs have been saved. In the 13 years since the Energy Efficiency Act was proclaimed, the saving in energy alone is equivalent to an entire year's worth of power for the cities of London and Windsor.

The result of the ministry's efforts over the past year, in all its activities, has been to ensure an energy sector which can provide a safe, affordable, reliable, secure and environmentally sustainable energy supply for the province.

| Central Site | Feedback | Search | Site Map | Francais|
|Top | Ministry Home Page | Electricity | Consumer Info | Energy | News Releases |

Ontario
This site is maintained by the Government of Ontario, Canada.

Contact the Ministry of Energy

© 2002 Queen's Printer for Ontario

This information is provided as a public service, but we cannot guarantee that the information is current or accurate.
Readers should verify the information before acting on it.

2002-2003 Business Plan

Message from the Minister

Vision, Core Businesses

Key Achievements

Key Commitments and Strategies

Key Performance Measures

Ministry Spending

Who to Call

Key Commitments and Strategies for 2002 - 2003

Consumer Protection

Energy regulation in Ontario is intended to protect consumer interests, and this responsibility will be of critical importance in a competitive energy marketplace. The ministry will continue to provide policy direction to the Ontario Energy Board to ensure that Ontario's regulatory system protects consumers while remaining flexible, providing incentives to improve efficiency, and minimizing red tape and regulatory burden.

The Reliable Energy and Consumer Protection Act provides energy consumers with a number of protections, establishing an "Energy Consumers' Bill of Rights". The Act requires a 30-day reaffirmation period for contracts. The Act also places restrictions on "negative renewal options". Through this legislation, the government has the authority to develop regulations to define prohibited "unfair practices" and to prescribe information to be contained in contracts. The ministry will continue to ensure that appropriate legislative and regulatory direction is provided to ensure a fair and efficient energy market.

Restructuring Ontario's Electricity Sector

It is the government's goal that, within 10 years, Ontario will have the best performing economy and the highest quality of life in North America. Opening our electricity market to competition is a crucial step forward in achieving that objective.

The ministry will support government efforts to continue the restructuring of Ontario's electricity sector, including plans to establish a strategic partnership for a minority interest in Hydro One Inc., the province's transmission utility. The government's objectives remain:

1. To ensure a reliable and efficient energy supply in a competitive market;
2. to provide necessary capital for infrastructure improvements to the transmission and distribution system in Ontario;
3. to bring market discipline to Hydro One and eliminate stranded debt; and
4. to protect consumers and the environment.

By restructuring the system, the government is also opening the door to innovation and the development of new sources of supply.

TransAlta has 500 MW of highly efficient cogeneration capacity under construction in Sarnia that is expected to come into service in the 1st quarter of 2003. The Brighton Beach project, a 580 MW combined cycle gas plant involving ATCO, OPG and Coral Energy, has begun construction near Windsor. Bruce Power is proceeding with plans to re-start two units at the Bruce nuclear facility, adding 1500 MW of generation to the system. The first unit is targeted to return to service in April 2003. OPG expects to begin commissioning the first unit (500MW) of its Pickering A nuclear nuclear plant in the first quarter of 2003. Bruce Power and its partner Ontario Power Generation (OPG) have announced a joint venture to develop a 9 MW wind farm near Kincardine. The Huron Wind farm, the first in Ontario, is expected to be operational by the end of 2002.

The ministry will encourage new sources of supply and particularly alternative generation opportunities.

Energy Efficiency and Alternative Energy Sources

With a competitive electricity market, consumers will be able to exercise their preference to purchase cleaner energy sources. The government has directed Local Distribution Companies and retailers to disclose to their consumers the source mix of electricity generation. This will assist consumers in making educated choices and in evaluating competing offers. This year, the ministry will be developing the next phase of the environmental labelling program that will provide consumers with information on the source mix and emissions from various electricity sources.

The government will continue to work with stakeholders to establish and update energy efficiency standards for appliances and other energy using products. As well, the ministry is committed to working with energy sector stakeholders to reduce the environmental impact of energy production and use, minimizing the cost impact on energy consumers and Ontario's competitive position.

Energy Safety, Reliability and Emergency Response

The ministry will continue to work with other ministries and energy market participants to ensure the ongoing safety and reliability of Ontario's energy system. The ministry will play an active role in monitoring the supply assessment initiatives undertaken by the Independent Electricity Market Operator (IMO) and in developing partnerships with the Canadian Nuclear Safety Commission and other federal departments to ensure an economically healthy, strong and secure nuclear industry in Ontario. The ministry is committed to providing co-ordination and assistance for energy emergencies arising from circumstances leading to supply shortages or disruptions, and will continue to

work with the IMO and Emergency Measures Ontario in this regard.

Fossil Fuels – Natural Gas, Gasoline

The ministry will continue to play an active role in National Energy Board proceedings related to tolls and service structures of interprovincial pipelines. These proceedings can have significant impacts on Ontario consumers, who currently pay $1 billion annually in federally-regulated pipeline tolls and costs. The ministry will also be involved in a national process to review the regulation of pipelines to encourage greater harmonization among jurisdictions. The ministry will be involved in a National Energy Board proceeding initiated by New Brunswick that reviews conditions related to Canadian access to Canadian gas.

The ministry will continue its key role in providing information on gasoline prices across Ontario to a wide range of stakeholders, including individual oil companies, industry associations, other governments, the general public and media.

| Central Site | Feedback | Search | Site Map | Francais|
|Top | Ministry Home Page | Electricity | Consumer Info | Energy | News Releases |

Ontario
This site is maintained by the Government of Ontario, Canada.

Contact the Ministry of Energy

© 2002 Queen's Printer for Ontario

This information is provided as a public service, but we cannot guarantee that the information is current or accurate. Readers should verify the information before acting on it.

About the Ministry

2002 - 2003 Business Plan

2002-2003 Business Plan

Message from the Minister

Vision, Core Businesses

Key Achievements

Key Commitments and Strategies

Key Performance Measures

Ministry Spending

Who to Call

Key Performance Measures

Core Business: Energy Policy Development and Management

Outcome: The energy markets operate competitively and provide safe, secure supplies of energy to Ontarians.

1. The competitive electricity market opens.

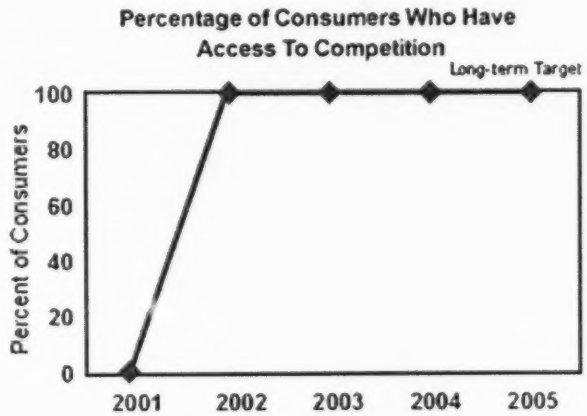

What does the graph show?

The short and long-term targets are that 100 percent of "eligible" retail customers or approximately 99 percent of all Ontario electricity consumers have access to competitive prices. Eligible refers to the fact that customers served by independent power producers will not have access to competitive prices because the utilities serving their communities have decided not to participate in the IMO-administered market. This amounts to approximately 30,000 customers or about one per cent of all customers served by LDCs. The major independent power producers are Granite Power and Cornwall Electric in eastern Ontario and Great Lakes Power serving parts of northern Ontario near Sault Ste. Marie and Canadian Niagara Power serving Fort Erie.

Ministry Contribution

- Over the past two years, the ministry has worked to co-

ordinate market readiness preparations in conjunction with the IMO and OEB.

- Legislation was passed in October 1998. In the past year, numerous regulations were made (e.g. regulations passed to extend transfer tax exemption; 8 regulations made under the Electricity Act; 5 under the Ontario Energy Board Act; Schedule F of the Government Efficiency Act).
- Market rules for operation of the market were developed, commercialization and rationalization of the local distribution system has occurred and continues; all of which has contributed to the desired outcome of opening the market.

2002-2003 Commitments

1.1. The market is opened on May 1, 2002.

1.2. 100% of eligible consumers have sustained access to competitive market prices.

1.3. Issues related to post-market opening are managed and 85% overall public awareness level is reached by market opening.

Long-term Target

- Issues related to post-market opening are managed and 100% of eligible consumers have sustained access to competitive market prices.

Outcome: Environmentally sustainable energy industry is promoted

2. Conservation and efficient use of energy.

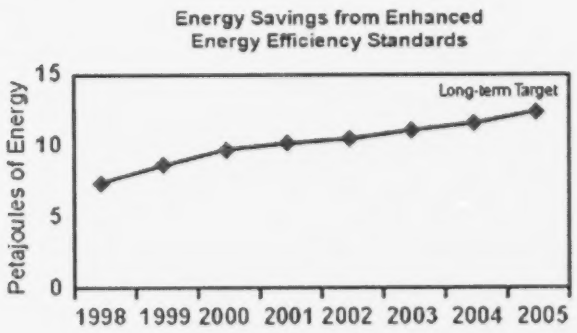

What does the graph show?

- Energy savings are based on a forecast of annual cumulative energy savings from the 51 appliance and product categories with regulated minimum efficiency levels sold in Ontario. Estimates are based on combining

the energy savings for each regulated product category. The calculation uses annual sales figures, unit energy consumption before and after regulations.

Ministry Contribution

- The Energy Efficiency Act prescribes minimum energy efficiency standards for certain appliances and products sold in Ontario. In 2001-02, regulations were drafted which propose adding three new products to the current 51 products/appliances required to have energy consumption standards. They are: gas-fired clothes dryers, gas-fired pool heaters and emergency exit signs. Also, proposed regulations to make standards more stringent for twelve products currently regulated (e.g. room air conditioners, fluorescent light ballasts) were drafted to take effect between 2002 and 2005 and save 10 to 20 per cent on energy consumption.

2002-2003 Commitments

2.1. Meet 2002 target of 10.5 peta joules.

Long-term Target

- Energy saved by consumers through increased use of energy efficient products 2002: 10.5 peta joules 2003: 11.2 peta joules 2004: 11.7 peta joules 2005: 12.5 peta joules

Note: Peta (10 to the 15th) joule is a measure of energy.

Ontario
This site is maintained by the Government of Ontario, Canada.

Contact the Ministry of Energy

© 2002 Queen's Printer for Ontario

This information is provided as a public service, but we cannot guarantee that the information is current or accurate. Readers should verify the information before acting on it.

Ontario

Ministry of Energy

About the Ministry

2002-2003 Business Plan

2002-2003 Business Plan

Message from the Minister
Vision, Core Businesses
Key Achievements
Key Commitments and Strategies
Key Performance Measures
Ministry Spending
Who to Call

2001 - 2002 Ministry Spending by Core Business - Interim Actuals*

*PSAB-based

Ministry of Energy	
Operating	$132.0 million
Gross Capital**	$39.0 million
	195 staff
Internal Administration	
Operating	$6.0 million
Gross Capital**	
	40 staff
Energy Policy Development and Management* **	
Operating	$126.0 million
Gross Capital**	$39.0 million
	155 staff

**Gross Capital Expenditures includes the following:
- acquisition or construction of major tangible capital assets owned by the Province (land, buildings and transportation infrastructure) and other tangible capital assets;
- repairs and maintenance; and
- transfers for capital purposes.

***The Energy Core Business includes the Ontario Energy Board and the consolidation of the Independent Electricity Market Operator (IMO).

2002-2003 Ministry Approved Allocations by Core Business Plan*

*PSAB-based

Ministry of Energy

Operating	$119.0 million
Gross Capital**	$69.0 million
	195 staff

Internal Administration

Operating	$6.7 million
Gross Capital**	
	40 staff

Energy Policy Development and Management***

Operating	$112.0 million
Gross Capital**	$69.0 million
	155 staff

**Gross Capital Expenditures includes the following:
• acquisition or construction of major tangible capital assets owned by the Province (land, buildings and transportation infrastructure) and other tangible capital assets;
• repairs and maintenance; and
• transfers for capital purposes.

***The Energy Core Business includes the Ontario Energy Board and the consolidation of the Independent Electricity Market Operator (IMO).

Ontario

This site is maintained by the Government of Ontario, Canada.

Contact the Ministry of Energy

© 2002 Queen's Printer for Ontario

This information is provided as a public service, but we cannot guarantee that the information is current or accurate. Readers should verify the information before acting on it.

About the Ministry

2002 - 2003 Business Plan

2002-2003 Business Plan

Message from the Minister

Vision, Core Businesses

Key Achievements

Key Commitments and Strategies

Key Performance Measures

Ministry Spending

Who to Call

Who to Call

Questions or comments about the ministry's business plan are welcomed.

Minister's Office

900 Bay Street, 4th Floor, Hearst Block
Toronto, ON M7A 2E1
(phone: 416-327-6758)
(fax: 416-327-6754)
write2us@energy.gov.on.ca

Energy Division

Judy Hubert, Assistant Deputy Minister
880 Bay Street, 3rd Floor
Toronto, ON M7A 2C1
(phone: 416-314-6190)
(fax: 416-314-6224)

E-mail: Judy.Hubert@energy.gov.on.ca

Business Planning and Corporate Services Division

Nancy Whynot, Director, Business and Resource Planning
880 Bay Street, 2nd Floor
Toronto, ON M7A 2C1
(phone: 416-314-3309)
(fax: 416-314-3354)
E-mail: Nancy.Whynot@energy.gov.on.ca

Communications Branch

Kaili Sermat-Harding, Director
900 Bay Street, 4th Floor, Hearst Block
Toronto, ON M7A 2E7
(phone: 416-327-5555)
(fax: 416-326-3947)
Kaili.Sermat-Harding@energy.gov.on.ca

Copies of this document are available free from:

Copies of this document are available free from:

Publications Ontario,
880 Bay Street, Toronto, ON M7A 1N8. Tel: (416) 326-5300
Out-of-town customers except Ottawa call: 1-800-668-9938
In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll-free 1-800-268-8758
Telephone service for the hearing impaired is available
toll-free throughout Ontario at 1-800-268-7095

Order copies via the Internet at
http://www.publications.gov.on.ca

© Queen's Printer for Ontario, 2002

ISBN 0-7794-3428-5

Ce document est disponible en français

Ontario
This site is maintained by the Government of Ontario, Canada.

Contact the Ministry of Energy

© 2002 Queen's Printer for Ontario

This information is provided as a public service, but we cannot guarantee that the information is current or accurate.
Readers should verify the information before acting on it.

plan d'activités 2002-2003

2002-2003 Plan d'activités

Message du ministre

Objectif général, Activités de base

Réalisations clés

Engagements et stratégies clés

Mesures clés d'évaluation de la performance

Données réelles provisoires

Personnes à contacter

Message du ministre

À titre de ministre de l'Énergie, j'ai le plaisir de présenter notre plan d'activités pour 2002-2003. Ce plan passe en revue les nombreuses réalisations du ministère au cours de l'exercice écoulé et précise nos engagements pour le nouvel exercice. Notre engagement premier consiste à faire en sorte que le secteur de l'énergie soit sécuritaire, fiable, abordable et viable sur le plan environnemental.

Les marchés de l'électricité du gros et du détail sont soumis à la concurrence depuis le 1er mai 2002. Pour la première fois, les Ontariennes et Ontariens ont eu l'occasion de décider comment et auprès de qui ils souhaitent acheter leur électricité.

La concurrence aidera à fournir aux Ontariennes et Ontariens une source d'électricité sécuritaire et fiable et contribuera à ce que les tarifs des consommateurs demeurent abordables à long terme.

Il était nécessaire de modifier le secteur de l'électricité de l'Ontario. Nous avons hérité, de l'ancienne société Ontario Hydro, de dettes et d'éléments de passif d'une valeur de 38 milliards de dollars, ce qui représente environ 3 000 $ pour chaque homme, femme et enfant de la province. En ouvrant le marché et en invitant la participation minoritaire d'un partenaire stratégique à Hydro One, notre gouvernement instaure la discipline et la responsabilisation du secteur privé, rembourse la dette et procure des capitaux pour des améliorations de l'infrastructure des réseaux de transport et de distribution.

En apportant ces modifications, nous ouvrons également la voie à l'innovation future. Diverses initiatives planifiées et en cours dans le domaine de la production d'électricité témoignent de la vigueur et de la croissance du marché de l'électricité de l'Ontario. Des entrepreneurs s'emploient à élaborer des systèmes ayant recours à des sources d'énergie de remplacement, dont le gaz naturel et l'énergie éolienne. Ces initiatives et d'autres projets contribueront à assurer le maintien de la croissance économique de l'Ontario.

Le ministère a également accompli des réalisations considérables en matière de protection de l'environnement, notamment en aidant le ministère de l'Environnement à établir de nouveaux plafonds d'émissions stricts pour les producteurs d'électricité et à

élaborer un système d'échange de droits d'émission. De plus, les consommateurs d'électricité peuvent maintenant choisir d'acheter de l'énergie de source écologique.

Notre gouvernement a proposé l'établissement d'un comité omnipartite de l'Assemblée législative afin de se pencher sur le recours aux carburants de remplacement. Nous prévoyons publier d'ici la fin de l'exercice un rapport d'étape relativement à l'étude des recommandations du comité.

Nous continuerons d'effectuer une surveillance étroite et efficace à l'égard de la réglementation, avec un souci constant de la protection du consommateur.

Le ministre de l'Énergie,

John Baird

Site principal | Commentaires | Recherche | Plan du site | English
Haut | Page d'accueil | Electricité | Énergie | Consommateurs | Communiqués

Ontario
Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada.

Envoyez un message au ministère de l'Énergie

© 2002 Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

Cette information est gracieusement offerte au public. Le Ministère ne peut pas garantir, toutefois, qu'elle est exacte ni à jour. Il est donc sage d'en vérifier l'exactitude avant de s'en servir ou d'en citer la source.

plan d'activités 2002-2003

2002-2003 Plan d'activités

Message du ministre

Objectif général, Activités de base

Réalisations clés

Engagements et stratégies clés

Mesures clés d'évaluation de la performance

Données réelles provisoires

Personnes à contacter

Objectifs généraux du ministère

Un approvisionnement en énergie sécuritaire, fiable et au plus faible coût possible est déterminant pour la poursuite de la croissance économique et pour la qualité de vie de la province. Le ministère fait la promotion du développement des marchés énergétiques rentables. Parmi les avantages offerts par les nouvelles structures de gestion, citons des tarifs concurrentiels pour les consommateurs, la possibilité de choisir son fournisseur d'électricité, un nombre accru de possibilités d'investissement dans la production et la vente au détail d'électricité, l'augmentation de la création d'emplois et l'assainissement de l'air.

Grâce au travail soutenu de la Commission de l'énergie de l'Ontario, le ministère s'est engagé à ce que le système réglementaire soit efficace tant pour le gaz naturel que l'électricité, afin d'uniformiser les règles du jeu pour les sources d'énergie en concurrence dans l'économie de l'Ontario. La Commission continuera d'atteindre l'objectif prioritaire du gouvernement, soit la protection des consommateurs, et elle y parviendra en appliquant ses codes de conduite et ses processus de règlement des plaintes. Le ministère s'assurera que le mandat de la Commission est à jour et que celle-ci dispose des ressources et des outils appropriés pour assumer ses responsabilités avec efficacité et efficience.

Un approvisionnement énergétique fiable, abordable et durable est vital pour la qualité de vie et le bien-être des Ontariennes et Ontariens ainsi que pour les générations futures. Nous continuerons de jouer un rôle important pour faire de notre province un des meilleurs endroits en Amérique du Nord où vivre, travailler, investir et élever ses enfants.

Activités de base

Le ministère fait la promotion du développement de marchés énergétiques rentables qui fournissent une source d'énergie sécuritaire, abordable, fiable, sûre et durable. Les secteurs d'activité des programmes sont l'élaboration et la gestion de la politique énergétique et les organismes réglementaires indépendants.

Élaboration et gestion de la politique énergétique

Le ministère a la responsabilité de définir le cadre de travail de la

politique énergétique de l'Ontario, en accord avec les grands objectifs politiques de la province. Par exemple, le ministère établit une politique énergétique dans le cadre de laquelle la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) réglemente les secteurs du gaz naturel et de l'électricité et délivre les permis requis. De même, le ministère travaille étroitement avec Hydro One et Ontario Power Generation pour veiller à l'application des politiques du gouvernement. En élaborant le cadre de travail de la politique de l'énergie, le ministère établit un consensus avec une large gamme d'intervenants dans les secteurs économiques de l'électricité, du gaz naturel et du pétrole.

Le ministère a la responsabilité première d'élaborer les approches structurales, législatives et réglementaires nécessaires à la restructuration du réseau électrique de l'Ontario. La Loi de 1998 sur la concurrence dans le secteur de l'énergie fournit un cadre de travail législatif pour mettre fin au monopole d'Ontario Hydro et pour permettre l'introduction de la concurrence dans les marchés de la production et de la vente au détail de l'électricité en Ontario.

Une priorité clé, compte tenu des accords commerciaux internationaux et interprovinciaux, est d'assurer la sûreté, la fiabilité et la sécurité de l'approvisionnement énergétique de l'Ontario. Le ministère collabore avec Mesures d'urgence Ontario et la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (SIGMÉ) pour faire en sorte que l'approvisionnement énergétique de la province puisse être rétabli rapidement à la suite de perturbations éventuelles. Le ministère encourage également le développement de technologies efficaces sur le plan énergétique et les technologies utilisant les sources d'énergie de remplacement pour diminuer les répercussions environnementales de l'utilisation de l'énergie.

Organismes réglementaires indépendants

La Commission de l'énergie de l'Ontario est l'organisme réglementaire responsable de la surveillance du secteur de l'énergie de l'Ontario par la délivrance de permis, l'établissement et l'application de codes et de lignes directrices et, dans les cas appropriés, l'établissement de tarifs pour les services d'énergie. La Commission régit les entreprises de gaz naturel et d'électricité et fournit des permis à la SIGMÉ, aux agents de commercialisation de gaz naturel et aux participants du marché de l'électricité, tel que l'autorise la Loi de 1998 sur la concurrence dans le secteur de l'énergie. La Loi énonce le mandat élargi de la Commission dans le contexte d'un marché de l'électricité concurrentiel et fournit une plus grande souplesse en matière de réglementation des services de gaz naturel. La Commission joue un rôle clé dans la protection des consommateurs en mettant en oeuvre des codes de conduite et des processus efficaces de règlement des plaintes.

La SIGMÉ régit le marché de gros de l'électricité en établissant les règles du marché et en servant de carrefour pour les soumissions, les offres et les paiements. Elle gère également le réseau de transport pour assurer l'accès aux sources d'énergie et un approvisionnement fiable et sécuritaire.

Site principal | Commentaires | Recherche | Plan du site | English
Haut | Page d'accueil | Electricité | Énergie | Consommateurs | Communiqués

Ontario

Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada.

Envoyez un message au ministère de l'Énergie

© 2002 Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

Cette information est gracieusement offerte au public. Le Ministère ne peut pas garantir, toutefois, qu'elle est exacte ni à jour. Il est donc sage d'en vérifier l'exactitude avant de s'en servir ou d'en citer la source.

plan d'activités 2002-2003

2002-2003 Plan d'activités

Message du ministre

Objectif général, Activités de base

Réalisations clés

Engagements et stratégies clés

Mesures clés d'évaluation de la performance

Données réelles provisoires

Personnes à contacter

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2001-2002

Ouverture du marché de l'électricité à la concurrence

En décembre 2001, le gouvernement a annoncé que les marchés de l'électricité du gros et du détail seraient soumis à la concurrence à compter du 1er mai 2002. Les objectifs du gouvernement consistaient à :

1. protéger les consommateurs et leur offrir un choix accru;
2. assurer un approvisionnement fiable en électricité sécuritaire et abordable;
3. protéger notre environnement.

La décision finale concernant l'ouverture du marché a suivi des préparations et des vérifications exhaustives entreprises durant l'exercice et a été prise, en partie, sur la foi des recommandations provenant de deux organismes de réglementation des marchés, la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (SIGMÉ) et la Commission de l'énergie de l'Ontario.

La SIGMÉ, qui régit le marché de gros, a confirmé que les critères clés du marché de gros ont été atteints, soit la suffisance de l'approvisionnement en électricité, la fiabilité continue du réseau, la prudence et les compétences techniques des intervenants du marché et la capacité du marché de fonctionner efficacement, en accord avec les règles du marché. Dans le même ordre d'idées, la Commission a indiqué qu'elle s'attendait à ce qu'un nombre suffisant de distributeurs qui acheminent l'électricité aux foyers et aux entreprises seraient prêts pour le nouveau marché de détail. Cette évaluation reposait sur un processus d'autocertification de la disponibilité opérationnelle par les distributeurs et la vérification de la fonctionnalité et de la viabilité de l'organisation du marché.

Le ministère a soutenu une transition sans heurts vers un marché concurrentiel de l'électricité en utilisant tout au long de l'exercice divers moyens pour sensibiliser les consommateurs, notamment :

- centre d'appels gouvernemental au sujet de l'électricité qui a répondu à plus de 22 000 demandes de renseignements depuis février 2000;
- distribution de près de 1,5 million de dépliants et

fourniture de près de 11 millions d'encarts que les services électriques ont distribués avec leurs factures;
- consultations ouvertes auprès des groupes communautaires et des chambres de commerce;
- supplément de plusieurs pages sur la restructuration du secteur de l'électricité paru dans huit des plus grands quotidiens de la province;
- publicités à la télévision et dans les journaux;
- mise à jour continue des renseignements sur le site Internet du ministère.

Augmentation de la concurrence dans la production de l'électricité

Afin d'augmenter la concurrence dans le domaine de la production d'électricité, Ontario Power Generation (OPG) doit se départir du contrôle d'une capacité de production fossile et hydroélectrique de 4 000 mégawatts (MW), laquelle sert à établir les prix, dans les 42 mois suivant l'ouverture du marché, et doit réduire la capacité de sa part de marché de 35 pour 100 dans les 10 années suivant l'ouverture du marché. Jusqu'à maintenant, OPG a vendu à Brascan Corporation quatre centrales hydroélectriques du système de la rivière Mississagi dans le Nord de l'Ontario, ce qui représente une capacité de pointe de 500 MW. L'entreprise a également loué la centrale nucléaire de Bruce (3 000 MW) à Bruce Power.

Rendement énergétique

L'incitation à l'utilisation efficace de l'énergie est une priorité clé. La Loi sur le rendement énergétique, adoptée en 1988, était la première loi en son genre au Canada. Un nouveau règlement aux termes de cette loi a été promulgué en février 2002. Il y a maintenant 54 produits dont les normes de rendement énergétique minimal sont énoncées aux termes de la Loi.

Les économies d'énergies réalisées par les consommateurs de l'Ontario en raison des normes de rendement énergétique minimal sont estimées cette année à 10,5 pétajoules (le préfixe péta signifie 10 exposant 15, et le joule est une unité de mesure d'énergie). En tout, on estime que les économies reliées à l'énergie s'élèvent à 250 millions de dollars. Au cours des 13 dernières années, soit depuis que la Loi sur le rendement énergétique a été promulguée, les économies réalisées uniquement en énergie équivalent à la consommation d'une année complète des villes de London et Windsor.

Le résultat des efforts du ministère au cours de l'exercice écoulé, dans toutes ses activités, a été d'assurer que le secteur de l'énergie est en mesure d'approvisionner la province en énergie sécuritaire, abordable, fiable, sécuritaire et viable sur le plan environnemental.

Site principal | Commentaires | Recherche | Plan du site | English
Haut | Page d'accueil | Electricité | Énergie | Consommateurs | Communiqués

Ontario

Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada.

Envoyez un message au ministère de l'Énergie

© 2002 Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

Cette information est gracieusement offerte au public. Le Ministère ne peut pas garantir, toutefois, qu'elle est exacte ni à jour. Il est donc sage d'en vérifier l'exactitude avant de s'en servir ou d'en citer la source.

plan d'activités 2002-2003

2002-2003 Plan d'activités

Message du ministre

Objectif général, Activités de base

Réalisations clés

Engagements et stratégies clés

Mesures clés d'évaluation de la performance

Données réelles provisoires

Personnes à contacter

Engagements et stratégies clés en 2002-2003

Protection des consommateurs

La réglementation du secteur de l'énergie en Ontario a pour but de protéger les intérêts des consommateurs et cette responsabilité sera d'une importance critique dans un marché de l'énergie concurrentiel. Le ministère continuera de fournir une direction en matière de politique à la Commission de l'énergie de l'Ontario afin de faire en sorte que le système réglementaire protège les consommateurs tout en demeurant flexible, en offrant des mesures incitatives pour améliorer le rendement et en réduisant les formalités administratives et le fardeau réglementaire.

La Loi de 2002 sur la fiabilité de l'énergie et la protection des consommateurs protège les consommateurs de plusieurs façons, notamment en établissant une Charte des droits des consommateurs d'énergie. La Loi requiert une période de réaffirmation de 30 jours pour les contrats. La Loi impose également des restrictions aux « options de renouvellement sans intervention ». En vertu de cette loi, le gouvernement détient l'autorité nécessaire pour élaborer des règlements visant à définir les « pratiques déloyales » et pour imposer quels renseignements doivent apparaître dans les contrats. Le ministère veillera à ce que les directions législatives et réglementaires appropriées soient fournies afin d'assurer un marché de l'énergie équitable et efficace.

Restructuration du secteur de l'électricité de l'Ontario

L'objectif du gouvernement consiste à ce que d'ici 10 ans, l'Ontario possède l'économie la plus performante et offre la meilleure qualité de vie en Amérique du Nord. L'ouverture de notre marché de l'électricité à la compétition est une étape cruciale pour atteindre cet objectif.

Le ministère soutiendra les efforts du gouvernement pour continuer à restructurer le secteur de l'électricité de l'Ontario, notamment en élaborant des plans pour établir un partenariat stratégique d'intérêts de tiers dans Hydro One Inc., l'entreprise de transport d'électricité de la province. Les objectifs du gouvernement demeurent :

1. d'assurer un approvisionnement énergétique fiable et

efficace dans un marché concurrentiel;
2.d e fournir le capital nécessaire aux améliorations de l'infrastructure des réseaux de transport et de distribution en Ontario;
3.d 'amener la discipline du marché à Hydro One et d'éliminer la dette restante;
4.d e protéger les consommateurs et l'environnement.

En restructurant le système, le gouvernement ouvre également la voie de l'innovation et de la mise au point de nouvelles sources d'approvisionnement.

TransAlta construit actuellement une centrale de cogénération ultraefficace de 500 MW à Sarnia, dont l'entrée en service est prévue pour le 1er trimestre de 2003. Les travaux de construction du projet Brighton Beach, une centrale au gaz à cycle combiné de 580 MW à laquelle participent ATCO, OPG et Coral Energy, ont commencé près de Windsor. Bruce Power prévoit relancer deux unités à la centrale nucléaire de Bruce et ajouter une capacité de production de 1 500 MW au système. On prévoit que la première unité sera remise en service en avril 2003. OPG s'attend à pouvoir entreprendre la mise en service de la première unité (500 MW) de sa centrale nucléaire A de Pickering au premier trimestre de 2003. Bruce Power et son partenaire Ontario Power Generation ont annoncé une coentreprise pour construire un parc d'éoliennes de 9 MW près de Kincardine. L'entrée en service du parc d'éoliennes Huron, le premier en Ontario, est prévue pour la fin de 2002.

Le ministère encouragera le recours à de nouvelles sources d'approvisionnement, particulièrement les occasions de production d'énergie de remplacement.

Rendement énergétique et sources d'énergie de remplacement

Dans un marché de l'énergie concurrentiel, les consommateurs pourront choisir des sources d'énergie plus propres. Le gouvernement a ordonné aux sociétés de distribution locales et aux détaillants de divulguer à leurs consommateurs leurs sources de production d'électricité. Cela aidera les consommateurs à prendre des décisions éclairées et à évaluer les offres en concurrence. Au cours de l'exercice, le ministère élaborera la prochaine phase de son programme d'étiquetage environnemental qui fournira aux consommateurs des renseignements sur la provenance et les émissions de diverses sources d'électricité.

Le gouvernement continuera de travailler avec les intervenants afin d'établir et de mettre à jour des normes de rendement énergétique pour les appareils ménagers et d'autres appareils consommant de l'énergie. De plus, le ministère s'est engagé à travailler avec les intervenants du secteur de l'énergie dans le but de réduire l'incidence environnementale de la production et de la consommation de l'énergie, tout en réduisant au minimum les répercussions financières pour les consommateurs et pour la position concurrentielle de l'Ontario.

Sécurité énergétique, fiabilité et intervention d'urgence

Le ministère continuera de collaborer avec les autres ministères et les participants du marché de l'énergie de manière à assurer la sécurité et la fiabilité continues du système énergétique de l'Ontario. Le ministère jouera un rôle actif dans la surveillance des initiatives d'évaluation de l'approvisionnement entreprises par la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (SIGMÉ) et en élaborant des partenariats avec la Commission canadienne de sûreté nucléaire et d'autres organismes fédéraux pour faire en sorte que l'industrie nucléaire ontarienne soit économiquement saine, forte et sécuritaire. Le ministère s'est engagé à fournir coordination et assistance en matière d'urgence énergétique découlant de circonstances menant à des pénuries ou à des pannes, et continuera à travailler avec la SIGMÉ et Mesures d'urgence Ontario à cet égard.

Combustibles fossiles – Gaz naturel, essence

Le ministère continuera de jouer un rôle actif lors des instances de l'Office national de l'énergie relativement aux redevances et aux structures de service des pipelines interprovinciaux. Ces instances peuvent avoir des répercussions importantes pour les consommateurs de l'Ontario, car ils paient actuellement 1 milliard de dollars annuellement en redevances et frais pour les pipelines, qui sont de compétence fédérale. Le ministère participera également à un processus national d'examen de la réglementation des pipelines dans le but d'encourager une plus grande harmonisation entre les compétences. Le ministère participera à des instances de l'Office national de l'énergie ouvertes par le Nouveau-Brunswick afin d'examiner les conditions relatives à l'accès canadien au gaz canadien.

Le ministère continuera de jouer son rôle clé en fournissant des renseignements sur les prix de l'essence à l'échelle de l'Ontario à une large gamme d'intervenants, y compris les compagnies pétrolières individuelles, les associations industrielles, les autres gouvernements, le public et les médias.

Ontario
Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada.

Envoyez un message au ministère de l'Énergie

© 2002 Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

Cette information est gracieusement offerte au public. Le Ministère ne peut pas garantir, toutefois, qu'elle est exacte ni à jour.
Il est donc sage d'en vérifier l'exactitude avant de s'en servir ou d'en citer la source.

plan d'activités 2002-2003

2002-2003 Plan d'activités

Message du ministre

Objectif général, Activités de base

Réalisations clés

Engagements et stratégies clés

Mesures clés d'évaluation de la performance

Données réelles provisoires

Personnes à contacter

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Élaboration et gestion de la politique énergétique

Résultat : Les marchés de l'énergie sont soumis à la concurrence et fournissent aux Ontariennes et Ontariens des sources d'énergie sécuritaires et viables.

1. Ouverture du marché de l'électricité à la concurrence.

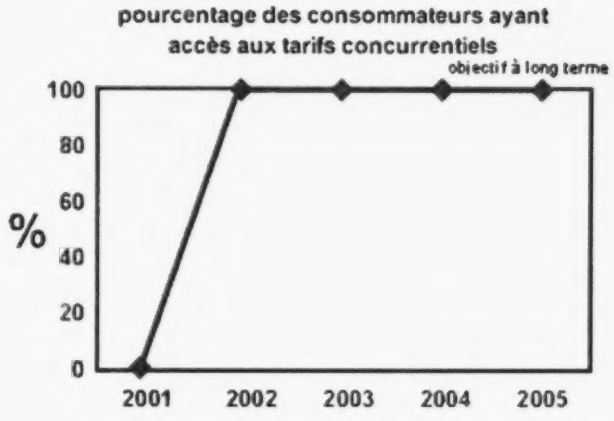

Que signifie le graphique?

Les objectifs à court et à long terme sont les suivants : la totalité des consommateurs au détail « admissibles » ou environ 99 pour 100 de tous les consommateurs d'électricité de l'Ontario doivent avoir accès aux prix concurrentiels. Le terme « admissible » renvoie au fait que les consommateurs desservis par des producteurs indépendants n'auront pas accès aux prix concurrentiels, puisque les services desservant leur collectivité ont choisi de ne pas participer au marché administré par la SIGMÉ. Le nombre de ces consommateurs s'élève à environ 30 000, soit environ un pour cent de tous les consommateurs desservis par les sociétés de distribution locales. Les principaux producteurs indépendants sont Granite Power et Cornwall Electric

dans l'Est de l'Ontario, Great Lakes Power qui dessert des parties du Nord de l'Ontario près de Sault Ste. Marie et Canadian Niagara Power qui dessert Fort Erie.

Apport du ministère

- Ces deux dernières années, le ministère a coordonné les préparatifs de la capacité opérationnelle du marché conjointement avec la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (SIGMÉ) et la Commission de l'énergie de l'Ontario.
- Des mesures législatives ont été adoptées en octobre 1998. L'an dernier de nombreux règlements ont été rédigés (par exemple, des règlements qui élargissent le transfert des exemptions fiscales; huit règlements relevant de la Loi de 1998 sur l'électricité; cinq de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, l'annexe F de la Loi de 2001 sur l'efficience du gouvernement).
- Les règles pour l'exploitation du marché ont été élaborées, la commercialisation et la rationalisation du réseau de distribution locale ont eu lieu et se poursuivent. Toutes ces activités ont contribué au résultat désiré, soit l'ouverture du marché.

Engagements en 2002-2003

1.1. Le marché a été ouvert le 1er mai 2002.

1.2. La totalité des consommateurs admissibles ont un accès soutenu aux prix concurrentiels du marché.

1.3. Les questions surgissant après l'ouverture du marché sont gérées et un niveau de sensibilisation globale du public de 85 pour 100 est atteint lors de l'ouverture du marché.

Objectifs à long terme

- Les questions surgissant après l'ouverture du marché sont gérées et la totalité des consommateurs admissibles ont un accès soutenu aux prix concurrentiels du marché.

Résultat : On fait la promotion d'une industrie de l'énergie viable sur le plan environnemental. 2. Conservation et emploi efficace de l'énergie.

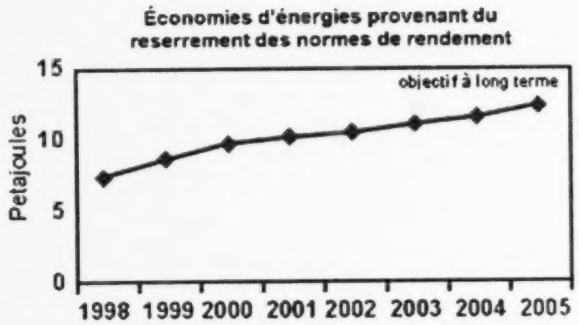

Que signifie le graphique?

Les économies d'énergie sont fondées sur les économies d'énergies cumulatives annuelles provenant des 51 catégories de produits et d'appareils vendus en Ontario et faisant l'objet d'un rendement énergétique minimal réglementé. Les estimations sont basées sur la combinaison des économies d'énergie pour chacune des catégories de produits réglementés. Le calcul utilise des chiffres de ventes annuels ainsi que la consommation énergétique des unités avant et après la réglementation.

Apport du ministère

La Loi sur le rendement énergétique prescrit des normes de rendement énergétique minimales pour certains appareils ménagers et produits vendus en Ontario. En 2001-2002, des ébauches de règlements ont été rédigées, lesquels proposent d'ajouter 3 produits aux 51 produits et appareils devant respecter des normes de consommation énergétique. Ces produits sont les suivants : les sécheuses au gaz, les chauffe-piscine au gaz et les enseignes de sorties de secours. De plus, les règlements proposés visant à rendre plus sévères les normes de 12 produits déjà réglementés (comme les climatiseurs individuels et les ballasts de lampes fluorescentes) ont été rédigés et doivent entrer en vigueur entre 2002 et 2005, permettant ainsi une économie de consommation d'énergie de 10 à 20 pour 100.

Engagements en 2002-2003

2.1 Atteindre l'objectif pour 2002 de 10,5 pétajoules.

Objectifs à long terme

- Énergie économisée par les consommateurs grâce à l'utilisation accrue de produits éconergétiques :

  2002 : 10,5 pétajoules
  2003 : 11,2 pétajoules
  2004 : 11,7 pétajoules
  2005 : 12,5 pétajoules

Remarque : le préfixe péta signifie 10 exposant 15, et le joule est une unité de mesure d'énergie.

Site principal | Commentaires | Recherche | Plan du site | English
Haut | Page d'accueil | Electricité | Énergie | Consommateurs | Communiqués

Ontario

Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada.

Envoyez un message au ministère de l'Énergie

© 2002 Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

Cette information est gracieusement offerte au public. Le Ministère ne peut pas garantir, toutefois, qu'elle est exacte ni à jour. Il est donc sage d'en vérifier l'exactitude avant de s'en servir ou d'en citer la source.

plan d'activités 2002-2003

2002-2003 Plan d'activités

Message du ministre

Objectif général, Activités de base

Réalisations clés

Engagements et stratégies clés

Mesures clés d'évaluation de la performance

Données réelles provisoires

Personnes à contacter

Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2001-2002*

Ministère de l'Énergie

Fonctionnement	132,0 millions de $
Immobilisations brutes**	39,0 millions de $
	195 employés

Administration interne

Fonctionnement	6,0 millions de $
Immobilisations brutes**	
	40 employés

Élaboration et gestion de la politique énergétique

Fonctionnement	126,0 millions de $
Immobilisations brutes**	39,0 millions de $
	155 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

*Selon la méthode comptable du CCSP.

** Les dépenses en immobilisations brutes comprennent ce qui suit : i) acquisition ou construction de biens corporels importants appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) et d'autres biens corporels; ii) réparations et entretien, et iii) transferts aux fins d'immobilisations.

*** L'activité de base Élaboration et gestion de la politique énergétique comprend la Commission de l'énergie de l'Ontario et la consolidation de la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (SIGMÉ).

Plan des affectations 2002-2003

approuvées par le ministère par activité de base*

Ministère de l'Énergie

Fonctionnement	119,0 millions de $
Immobilisations brutes**	69,0 millions de $
	195 employés

Administration interne

Fonctionnement	6,7 millions de $
Immobilisations brutes**	
	40 employés

Élaboration et gestion de la politique énergétique

Fonctionnement	112,3 millions de $
Immobilisations brutes**	69,0 millions de $
	155 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

*Selon la méthode comptable du CCSP.

** Les dépenses en immobilisations brutes comprennent ce qui suit : i) acquisition ou construction de biens corporels importants appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) et d'autres biens corporels; ii) réparations et entretien, et iii) transferts aux fins d'immobilisations.

*** L'activité de base Élaboration et gestion de la politique énergétique comprend la Commission de l'énergie de l'Ontario et la consolidation de la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (SIGMÉ).

Ontario
Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada.

Envoyez un message au ministère de l'Énergie

© 2002 Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

Cette information est gracieusement offerte au public. Le Ministère ne peut pas garantir, toutefois, qu'elle est exacte ni à jour. Il est donc sage d'en vérifier l'exactitude avant de s'en servir ou d'en citer la source.

plan d'activités 2002-2003

2002-2003 Plan d'activités

Message du ministre

Objectif général, Activités de base

Réalisations clés

Engagements et stratégies clés

Mesures clés d'évaluation de la performance

Données réelles provisoires

Personnes à contacter

Personnes à contacter

Les questions ou les commentaires au sujet du plan d'activités sont les bienvenus. Prière de communiquer avec les personnes suivantes :

Bureau du ministre

Édifice Hearst, 4e étage, 900, rue Bay
Toronto (Ontario) M7A 2E1
Tél. : 416 327-6758
Téléc. : 416 314-6754
Courriel : write2us@energy.gov.on.ca

Division de l'énergie

Judy Hubert, sous-ministre adjointe
880, rue Bay, 3e étage
Toronto (Ontario) M7A 2C1
Tél. : 416 314-6190
Téléc. : 416 314-6224
Courriel : Judy.Hubert@energy.gov.on.ca

Commission de l'énergie de l'Ontario

Jay Young, directeur général
2300, rue Yonge, bureau 2601
Toronto (Ontario) M4P 1E4
Tél. : 416 440-8135
Téléc. : 416 440-7656
Courriel : Jay.Young@oeb.gov.on.ca

Division des services ministériels et de la planification des activités

Nancy Whynot, directrice de la planification opérationnelle et fiscale
880, rue Bay, 2e étage
Toronto (Ontario) M7A 2C1
Tél. : 416 314-3309
Téléc. : 416 314-3354
Courriel : Nancy.Whynot@energy.gov.on.ca

Direction des communications

Kaili Sermat-Harding, directeur
Édifice Hearst, 4e étage, 900, rue Bay
Toronto (Ontario) M7A 2E7
Tél. : 416 327-5555
Téléc. : 416 326-3947
Courriel : Kaili.Sermat-Harding@energy.gov.on.ca

On peut se procurer des exemplaires gratuits du présent document auprès de :

Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Tél. : 416 326-5300
Clients d'autres régions, sauf Ottawa, faire le 1 800 668-9938.
À Ottawa, faire le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758.

Service téléphonique aux malentendants :
composer sans frais, n'importe où en Ontario, le 1 800 268-7095.

On peut commander des exemplaires du présent document par Internet à : http://www.publications.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2002

ISBN 0-7794-3569-9

This document is also available in English.

© 2002 Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

Cette information est gracieusement offerte au public. Le Ministère ne peut pas garantir, toutefois, qu'elle est exacte ni à jour. Il est donc sage d'en vérifier l'exactitude avant de s'en servir ou d'en citer la source.